

SOLEIL ET SANTE VISUELLE : Pas seulement pendant les vacances !

Augmentation de l'ensoleillement : réalité ou idée reçue ?

La prise de conscience liée aux alertes sur le réchauffement climatique nous incite à observer la météo avec beaucoup plus d'attention et de constater certaines évolutions, comme des périodes ensoleillées plus fréquentes dans les régions de la moitié nord.

Selon Météo-France, cette impression s'est particulièrement vérifiée durant ces trois dernières années avec un ensoleillement proche de la norme au sud et excédentaire au nord :

- **2019** : + 18 % dans les Pays de la Loire, + 21 % dans le Centre Val de Loire, + 23 % en Bourgogne Franche-Comté.
- **2020** : + 21 % en Bretagne, + 25 % en Ile de France, + 27 % dans le Grand Est.
- **2021** : + 13 % en Normandie et dans les Hauts de France.

Alors que les régions Sud ont enregistré des temps d'ensoleillement compris entre – 11 % et + 18 % dans la même période.

C'est pourquoi la protection contre les effets nocifs du soleil, sur la peau et sur les yeux, ne doit plus seulement rimer avec vacances d'été mais s'entendre au quotidien, dans toutes les activités extérieures.

Le programme Soleil et Santé au travail par Sécurité Solaire*

En 2020, lors de sa redésignation en tant que centre collaborateur de l'OMS, La Sécurité Solaire a reçu mission de travailler sur la question des expositions solaires en milieu professionnel.

Cette question est devenue, depuis quelques années un des principaux sujets étudiés par les experts de nombreux pays. Sont naturellement concernés celles et ceux qui travaillent dehors... et ils sont nombreux : les travailleurs du BTP, les agriculteurs, les pêcheurs, les cheminots, les guides de montagne, les animateurs de centres aérés et de colonies de vacances... Leurs expositions sont souvent aigües mais surtout prolongées et cumulatives au fil des années. L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (L'EU-OSH) estime que le rayonnement solaire est le premier agent cancérigène au travail.

Pourtant, en France comme dans de nombreux autres pays, les risques sont clairement sous-estimés. Ni le cancer de la peau ni la cataracte ne sont reconnus en tant que maladie professionnelle. Les actions de prévention et de promotion de la santé sur le sujet sont peu nombreuses.

Pourtant, en France comme dans de nombreux autres pays, les risques sont clairement sous-estimés. Ni le cancer de la peau ni la cataracte ne sont reconnus en tant que maladie professionnelle. Les actions de prévention et de promotion de la santé sur le sujet sont peu nombreuses.



Dans ce cadre, **La Sécurité Solaire** vient de lancer le projet **Soleil et Santé au travail** avec le soutien des [Entreprise contre le cancer](#) et du [Comité des Hauts de Seine de la Ligue contre le cancer](#).

Un premier volet, une étude épidémiologique, est dédié à l'évaluation des risques, notamment au calcul des parts attribuables aux expositions professionnelles des risques de cancer cutané et de **cataracte**.

Ce travail, qui s'étalera sur les 3 prochaines années, sera conduit par l'équipe du laboratoire Lifelong Exposures Health and Aging – LEHA (INSERM – U219) sous la direction du professeur Cécile Delcourt.

Outre ce travail de recherche, le projet prévoit également de concevoir, mener et évaluer différentes actions de prévention sur le terrain avec les "préventeurs" de la santé au travail et au bénéfice des employés les plus exposés.

Plus globalement, ce projet a pour objectif d'éclairer et mobiliser les parties prenantes (salariés, employeurs, médecine du travail, mutuelles, sécurité sociale, instances de santé...) tout en favorisant la médiation entre elles lorsque des conflits surviennent.

Nul doute que les professionnels de la vue ont également un rôle important à jouer pour informer et sensibiliser ces travailleurs à l'importance de protéger leurs yeux dès qu'ils sont exposés à un rayonnement UV important, avec ou sans soleil apparent.

Les lunettes solaires, autres victimes de la crise sanitaire

Précoce ou non, l'été qui arrive sera de nouveau l'occasion de sensibiliser l'ensemble de la population afin de reprendre les bonnes habitudes de protection. Les chiffres du dernier baromètre de la santé visuelle** indiquent en effet une diminution du nombre de possesseurs de lunettes solaires, **79 %** contre **85 %** en 2019, une baisse encore plus sensible pour les enfants, **47 %** vs **56 %**. Ce constat fait directement référence au contexte particulier de la crise sanitaire puisque **1 Français sur 5** estime avoir moins porté ses lunettes durant cette

période, chiffre porté à **25 %** chez les enfants et les jeunes de 16 à 24 ans.

Souhaitons qu'avec un retour à la vie (presque) normale, 2022 verra un rebond du marché des lunettes solaires, en particulier chez l'opticien, seul professionnel capable de garantir des produits de qualité et d'apporter les conseils nécessaires en fonction de l'utilisation que le porteur en aura.

* A propos de Sécurité Solaire :

Créée en 1994 à l'initiative du Docteur Jean-Pierre CESARINI et d'un groupe de scientifiques, l'association loi 1901 Sécurité Solaire a pour objet la sensibilisation et l'information de la population sur les risques pour la santé liés aux "surexpositions" solaires. Aujourd'hui présidée par le professeur Marie Thérèse Leccia, l'association fédère les compétences d'un conseil scientifique pluridisciplinaire. Reconnue d'intérêt général par l'administration française, elle coopère et reçoit le soutien des secteurs publics et institutionnels (ARS, INSERM, Météo France, ...) ainsi que privés (Les entreprises contre le cancer, la Ligue contre le cancer-comité 92, USEP, Passerelles.info...). La Sécurité Solaire est un centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'éducation solaire. Les missions qu'elle mène dans le cadre du programme Intersun sont redéfinies d'un commun accord tous les 4 ans depuis 1996. Elles concernent principalement la diffusion et la promotion de l'indice de rayonnement UV universel, l'éducation solaire des jeunes générations les questions relatives aux expositions solaires en milieu professionnel et aux cabines de bronzage.

** Baromètre de la santé visuelle 2021 – OpinionWay pour l'AsnaV